



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## médicaments

Question écrite n° 116107

### Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'ouverture du marché de la vente de médicaments à la grande distribution et internet au détriment des pharmaciens. En effet, la profession s'inquiète de l'avenir de notre système de santé et de son financement. La mise en place récente des ARS devrait permettre de garantir une égale répartition de l'offre de soin sur le territoire français. Or cette mission de service de santé de proximité chère à nos concitoyens, que les pharmacies assurent tous les jours, est actuellement menacée. Ainsi, la mise en vente sur internet des médicaments sur des sites de pharmacie et la pression de la grande distribution pour récupérer la vente des médicaments sans ordonnance pose problème. Dans le premier cas, la vente risque d'être détournée par des fraudeurs non pharmaciens, de mettre en difficulté des pharmacies de proximité surtout dans les régions isolées et de faire entrer dans notre pays des produits frelatés ou non-conformes. Dans le deuxième cas, l'union des groupements des pharmaciens d'officines vient de publier une étude comparative de prix montrant qu'un certain nombre de pharmacies ont des tarifs plus attractifs que certaines grandes surfaces faisant de la parapharmacie. Ces conclusions montrent que les 22 000 pharmacies françaises savent jouer la concurrence alors qu'une étude de « l'UFC-Que choisir » du 3 décembre 2009 sur la grande distribution affirme que celle-ci observe des « marges abusives au détriment des producteurs ». Le cas du Dextropropoxyphène en est un exemple flagrant. Ce médicament antalgique très utilisé a été interdit en Angleterre en 2007, après la constatation de 300 décès par an. À savoir qu'il était distribué en vente libre, sans ordonnance et par boîte de 50 comprimés. Dans le même temps, en France où il est vendu avec ordonnance et par boîte de 20 gélules, l'AFSSAPS constate 7 décès par an. Encore une fois, il est possible d'affirmer que notre système de santé, dans lequel les médicaments sont vendus exclusivement en pharmacies d'officine, protège nos concitoyens d'une surconsommation systématique ainsi que de mésusage. C'est la raison pour laquelle, le syndicat général des pharmaciens des Bouches-du-Rhône réaffirme la nécessité de ne pas ouvrir le marché de la vente de médicaments à la grande distribution et internet, pour sauvegarder le service de santé de proximité et la protection de nos concitoyens. Dans ce contexte, elle le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur le sujet et les intentions du Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Boyer](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116107

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 août 2011, page 8338

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)